

REGLEMENT VERDON SWIM EXPERIENCE 2026 (VSE)

I.1 INTRODUCTION

La lecture attentive du présent « REGLEMENT DE LA MANIFESTATION VERDON SWIM EXPERIENCE 2026 est obligatoire.

Le VERDON SWIM EXPERIENCE 2026 est organisé les 26, 27 et 28 Juin 2026 par l'association CREASPORTS ORGANISATION.

Le Club de natation FFN support est le Cercle des Nageurs de Gap.

L'esprit de cette manifestation sportive de pleine nature est de permettre aux nageurs de se faire plaisir en participant à une ou plusieurs épreuves de natation en eau libre dans l'environnement privilégié du lac de Sainte Croix sur la plage de la CADENO (Commune de Moustiers-Sainte-Marie Sainte Marie).

L'appellation des différentes épreuves est le suivant :

500m : VSE500

1,5km : VSE1.5

3,5km : VSE3.5 SUNSET ET SUNRISE

6km : VSE6.0 SUNSET ET SUNRISE

VERDON PADDLE RACE

Plusieurs distances croissantes sont proposées, afin que chaque nageur puisse choisir celle qui lui convient le mieux.

Chaque épreuve est ouverte à tous les nageurs licenciés à la FFN ou non licenciés en contractant la licence FFN.

Pour la Verdon Paddle Race

- Licence FFSURF compétition
- Licence FFCK
- ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- Pour les non licenciés il faudra attester de savoir nager.

I.2 DISPOSITIONS COMMUNES AUX EPREUVES

Les nageurs se présentent, au minimum 1h avant le départ de leur épreuve, à l'aire d'accueil installée sur le village départ. Ils pourront ainsi procéder à leur marquage. Ils seront numérotés sur le bras et la main, le numéro devant être visible durant toute l'épreuve. Obligation de porter le bonnet fourni par l'organisation.

Briefing:

Base nautique Cadeno pour le VSE 500, VSE1.5 et VERDON PADDLE RACE

Base nautique de l'Etoiles pour les VSE3.5 et VSE6.0

Les nageurs doivent se regrouper près du podium à l'heure du briefing d'avant course afin d'écouter le rappel des consignes et des règles dont ils ont attesté avoir pris connaissance lors de leur inscription. Le comité d'organisation peut s'opposer au départ d'un concurrent qui n'est manifestement pas en état d'effectuer la course. A l'issue de ce rappel, les nageurs sont invités à se rendre sur le départ de la course.

Le départ a lieu directement dans le lac, à l'endroit indiqué par le juge-arbitre. Le départ se fait au commandement du starter. Il n'y a pas de faux départ, le non-respect des instructions du directeur de course peut entraîner la disqualification.

Pour les VSE3.5 et VSE6.0 les participants devront prendre un autobus pour les amener à leur point de départ (Base nautique de l'Etoile- Pont du Galétas) situé à 1,5km du village organisation.

Pour les VSE3.5 et VSE6.0, les nageurs emprunteront le Canyon du Verdon en aller/ retour, nous positionnerons des canoës au centre de celui-ci afin de permettre aux nageurs de passer de part et d'autre de ces canoës. Les nageurs devront respecter les indications des officiels, le règlement de la Fédération Française de natation « Eau Libre » sera appliqué.

VERDON PADDLE RACE

Nouveau, 12 km sur le Lac de Ste Croix

Envie de Glisser sur l'eau émeraude du Lac de Ste Croix? Ce cadre exceptionnel vous attends pour une épreuve de paddle rigides ou gonflables sur un parcours de 12km.

Les limites de temps s'appliquent comme suit à partir de l'heure du départ :

VSE500 : 20 minutes

VSE1.5 : 45 minutes

VSE3.5 : 2h00

VSE6.0 : 3h00

VERDON PADDLE RACE: 2h30

A l'arrivée, les concurrents empruntent l'entonnoir matérialisée par des flotteurs précédant la ligne d'arrivée et continuent à nager jusqu'à passer sous l'arche d'arrivée suspendue sous le portique flottant. Les parcours sont consultables sur le verdonswimexperience.com. Les parcours sont soumis à modifications par l'organisation

En cas de difficulté et d'abandon volontaire les concurrents pourront demander à être embarqués sur le bateau de sécurité le plus proche.

Le directeur de course ou son adjoint pourront s'ils jugent, qu'un nageur est en danger, le faire embarquer sur un bateau de sécurité le plus proche même contre sa volonté. En cas d'abandon, les concurrents doivent le signaler à l'organisation et rendre leur puce de chronométrage.

I.3 EQUIPEMENT DES NAGEURS

Chaque nageur a l'obligation de porter un maillot de bain et le bonnet numéroté fournit par l'organisation.

Sont permis :

Le port d'un pince-nez.

Les bouchons d'oreilles.

Le port de la combinaison néoprène type triathlon ou équivalent pour toutes les courses du VERDON SWIM EXPERIENCE, le port des palmes, ou mono palme, masque et tubas pour les épreuves spécifiques palmes.

Sont interdits :

Les plaquettes, les pulls boy et les ongles non coupés

Equipement du VERDON PADDLE RACE:

Gilets de sauvetage homologué CE 50 Newton

Réserve d'eau 1 litre minimum

I.4 LIMITES METEOROLOGIQUES SOLUTION DE REPLI OU ANNULLATION

En fonction des conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que la manifestation se déroule dans les meilleures conditions de sécurité.

Le comité d'organisation se réserve le droit de:

Adapter les épreuves en modifiant notamment le tracé et les horaires de courses,

Supprimer ou interrompre les courses si des situations imprévues (température de l'eau, état de surface, niveau de l'eau, pollution, vent, orage...) indépendantes de la volonté du comité d'organisation, l'y obligent et ce, sans indemnités compensatoires.

La décision d'annuler l'une ou l'autre des épreuves ou de modifier les parcours en fonction des conditions météorologiques, peut-être prise à tout moment par les organisateurs.

En cas d'annulation de l'une ou l'autre des épreuves soit pour cause de météorologie ou pour toute autre raison indépendante des pouvoirs de l'organisation, l'intégralité des droits d'inscription reste acquis à l'organisateur. De même, si pour les mêmes raisons l'une ou l'autre des épreuves devait être adaptée, décalée ou déplacée, l'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable de ce changement de programme et l'intégralité des droits d'inscription lui resterait acquise dans tous les cas.

I.5 ENVIRONNEMENT

La manifestation VERDON SWIM EXPERIENCE 2026 se déroule en milieu naturel du Lac de Sainte Croix sur le site remarquable de la base nautique de la CADENO à Moustiers Ste Marie. Une partie de l'événement est sur le département des Alpes de Hautes Provence et l'autre du Département du Var.

Les organisateurs et concurrents s'engagent ensemble à respecter cet espace et le préserver. Aucun jet de détritux dans le lac ou sur la plage ne sera toléré.

Les concurrents qui emporteront avec eux leur ravitaillement sous la combinaison, notamment sous la forme de gel ou de barres emballées devront impérativement rapporter les emballages à terre et les déposer dans les poubelles prévues à cet effet.

Tout concurrent qui sera convaincu d'avoir jeté dans la nature un quelconque objet ou déchet sera immédiatement disqualifié, et interdit de participer à toute autre épreuve sur la journée.

I.6 DROIT A L'IMAGE

Image du participant :

L'Évènement pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public, sous toute forme (notamment photo, vidéo...), sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, chaque participant autorise expressément l'Organisateur, ses ayants-droits ou ayants-cause (notamment ses partenaires commerciaux) à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses noms, voix, images, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de L'Évènement (Ci- après « son Image »), pour une durée ne pouvant excéder 10 années suivant la date de l'Évènement. Le participant autorise à ce titre expressément l'Organisateur à

concéder à aux partenaires de l'Evènement des sous-licences d'exploitation de son Image pour une exploitation commerciale et publicitaire de l'Image.

A cet effet, chaque participant autorise expressément et irrévocablement l'Organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux), afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à :

1) apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son Image dans les conditions définies ci-dessus,

2) associer et/ou combiner à son Image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'Organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées.

Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son Image.

Le participant est informé et accepte sans réserve que sa participation à l'Evènement implique la captation de son Image par les prestataires officiels de l'Organisateur. Son Image reproduite sous format photo et/ou vidéo sera accessible sur le site verdonswimexperience.com dans l'espace « Mon Compte » et pendant un an sur le site internet de l'Evènement dans la rubrique « Résultats ». Concernant le site de l'Evènement, le participant accepte qu'il puisse être identifié par tout utilisateur d'internet par son nom, prénom son numéro de ainsi que sa région.

Images de l'Evènement :

Toute communication d'image fixe et/ou séquence animée de l'Evènement captée(s) par le participant à l'occasion de sa participation à l'Evènement doit être limitée à une exploitation personnelle et ne peut en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel et/ou commercial extérieur à l'Evènement.

DONNEES PERSONNELLES

De façon générale, les données personnelles communiquées par les participants (ci-après « les Données ») sont destinées au personnel habilité de l'Organisateur qui est la société responsable du traitement de ces données.

Pour connaître la politique de l'Organisateur en matière de protection des Données, nous vous invitons à vous référer aux Conditions Générales de Vente (I). En tant que Participant à l'Evènement, nous vous invitons également à lire attentivement les dispositions suivantes :

Vous reconnaissez que tout utilisateur de l'application de suivie live ou d'internet est susceptible de pouvoir suivre les participants à l'Événement en renseignant leur nom et/ou prénom et/ou numéro de dossard. A l'issue de l'Événement, les informations liées à votre prestation sportive (notamment votre résultat, vos photos et vidéos) sont publiées sur le site de l'Événement. Vos résultats sont susceptibles d'être repris par tout média.

Si vous souhaitez vous opposer à la publication de vos noms et prénoms dans les classements, c'est possible, mais cette action fera obli- toirement l'objet d'une déclaration à la FFN, et est définitivement irréver- sible pour toutes vos courses FFN à venir.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légi- time, vous devez impérativement communiquer cette décision à l'Organi- sateur Créasports Organisation. (contact@verdonswimexperience.com) en amont de l'Événement et au plus tard 20 jours avant ce dernier afin que les mesures adéquates soient prises.

I.7 ASSURANCE

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'organi- sateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés.

Domage matériel : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte,...) subis par les biens personnels des par- ticipants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équi- pement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Assurance individuelle accident : L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

I.8 INSCRIPTIONS

EPREUVES DE NATATION:

LICENCIES :

Pour tous les Licenciés FF Natation et FF Handi Natation et FINA pas besoin de régler les frais supplémentaires de licence (Pas de surcout de licence).

NAGEURS NON LICENCIES:

Pour les non-licenciés, ils sont tenus de présenter à l'organisateur un certificat médical de moins de six mois attestant l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la natation ou de remplir le questionnaire de santé et de le joindre à leur engagement complété.

La Fédération Française de Natation a créé une licence Eau libre.

La licence Eau libre est proposée automatiquement au moment de l'engagement, elle sera valable pour une année à compter de la date de validation.

Le coût de cette licence est de 15€ payable une seule fois, en plus des droits d'engagements. Si les participants s'engagent à plusieurs courses dans la saison, ils ne paieront pas les frais d'inscriptions à partir de la seconde course. Pour tous les nageurs, l'inscription se fait uniquement en ligne via le site : verdonswimexperience.com sur la plateforme d'inscriptions de la FF Natation Eau libre.

LICENCIES FFTRI, FFESSM, FFSM :

Pour les licenciés FFTRI, FFESSM, FFSM 2026, il ne leur sera pas demandé de certificat médical mais vérification de leur licence. Ils devront toutefois régler les 15€ de frais de licence FFN supplémentaire.

Les inscriptions sur place seront possibles avec une tarification majorée et dans la limite des places restantes disponibles.

Païement des engagements en ligne sur :

Une copie des documents administratifs demandés doit être téléchargé lors de l'inscription sur la plate forme. Tout concurrent n'ayant pas remis les documents ne pourra pas participer à l'épreuve où il est inscrit.

Les inscriptions sont ouvertes à partir de janvier 2026 par internet.

Une fois engagé, si un(e) participant(e) souhaite annuler sa participation quelque soit la raison (disponibilité ou médicale) l'organisation ne procédera à aucun remboursement ou report d'inscription.

Lors de son inscription, chaque nageur, ou son représentant légal pour les mineurs, doit fournir les documents exigés pour chaque épreuve (licence FFN ou FF HANDI NATATION en cours de validités, certificat médical de moins de six mois pour les non licenciés ou questionnaire de santé, autorisation parentale pour les mineurs).

En outre, l'inscription au VERDON SWIM EXPERIENCE 2026 vaut pour décharge de responsabilité par laquelle le nageur inscrit reconnaît notamment :

Avoir pris connaissance du « REGLEMENT » de la manifestation VERDON SWIM EXPERIENCE 2026 auquel il s'engage à se conformer,
Etre suffisamment entraîné pour parcourir la distance à laquelle il s'est inscrit,

Qu'en parfaite connaissance de cause le jour de l'épreuve, il sera sous sa seule responsabilité de décider s'il se sent capable de prendre le départ de l'épreuve à laquelle il s'est inscrit, tant du point de vue de ses moyens physiques et psychiques du moment, que du point de vue des conditions météorologiques qu'il se sent capable d'affronter,

Que dans tous les cas, tant pour lui-même que pour ses ayants droits, il décharge Créasports Organisation, de toute responsabilité pour quelque cause que ce soit, pour faire son affaire personnelle de toute assurance et de tout recours éventuel contre tout participant ou tiers responsable d'un dommage quelconque à son endroit.

VERDON PADDLE RACE:

Certificats médicaux précisant aucune contre-indication à la pratique du sport en compétition. Participants nés en 2010 et avant

DISTANCES – CATEGORIES :

Les épreuves sont ouvertes suivant l'âge des participants, ci-dessous le tableau récapitulatif :

VSE6.0 : Nageurs nés en 2012 et avant

VSE3.5 : Nageurs nés en 2012 et avant

VSE1.5 : Nageurs nés en 2014 et avant

VSE500 : Nageurs nés en 2018 et avant*

*Pour les nageurs de moins de 10 ans obligation qu'ils soient licenciés dans un club FFN.

VERDON PADDLE RACE: Participants nés en 2010 et avant

TARIFS :

Tous les participants aux courses seront automatiquement licenciés à la FFN. Cette licence sera valable un an et vous permettra de participer à d'autres épreuves pendant toute une année.

Le prix de la licence est de 15€ (en supplément à votre engagement)

Tous les participants se verront offrir un cadeau Verdon Swim Expérience.

Tarifs des engagements effectués avant le 1/05/26 :

VSE6.0 : 48€ (Licenciés FFN)

- 48€ +15€ licence FFN (Non licenciés)

VSE3.5 : 39€ (Licenciés FFN)

- 39€ +15€ licence FFN (Non licenciés)

VSE1.5 : 25€ (Licenciés FFN)

- 25€ +15€ licence FFN (Non licenciés)

VSE500 : 15€ (Licenciés FFN)

15€ +15€ licence FFN (Non licenciés)

VERDON PADDLE RACE: 25€ (Pas besoin de licence FFN)

Tarifs des engagements effectués à partir du 1/05/26 (Dans la limite des bonnets disponibles) :

VSE6.0 : 55€ (Licenciés FFN)

- 55€ +15€ licence FFN (Si non licenciés)

VSE3.5 : 45€ (Licenciés FFN)

- 45€ +15€ licence FFN (Si non licenciés)

VSE1.5 : 30€ (Licenciés FFN)

- 30€ +15€ licence FFN (Si non licenciés)

VSE500 : 18€ (Licenciés FFN)

- 18€ +15€ licence FFN (Non licenciés)

VERDON PADDLE RACE : 30€ (Pas besoin de licence FFN)

Fermeture des inscriptions en ligne le 23 Juin 2026 à 20h.

Inscriptions possibles sur place mais dans la limite des bonnets disponibles.

Tarifs des engagements effectués sur place: (Dans la limite des bonnets disponibles) :

VSE6.0 : 60€ (Licenciés FFN)
- 60€ +15€ licence FFN (Si non licenciés)

VSE3.5 : 50€ (Licenciés FFN)
- 50€ +15€ licence FFN (Si non licenciés)

VSE1.5 : 35€ (Licenciés FFN)
- 35€ +15€ licence FFN (Si non licenciés)

VSE500 : 20€ (Licenciés FFN)
- 20€ +15€ licence FFN (Non licenciés)

VERDON PADDLE RACE: 35€ (Pas besoin de licence FFN)

NOMBRE LIMITE DE BONNET POUR CHAQUE EPREUVE:

VENDREDI 26/6: VSE 3.5 et VSE6.0 SANS PALME. 500 NAGEURS

SAMEDI 27/6: VSE3.5 ET VSE6.0 SUNRISE PALMES 500 NAGEURS

SAMEDI 27/6: VSE500. 200 NAGEURS

SAMEDI 27/6: VERDON PADDLE RACE 200 PADDLES

SAMEDI 27/6: VSE3.5 SUNSET 500 NAGEURS

DIMANCHE 28/6 VSE6.0 SUNRISE 500 NAGEURS

DIMANCHE 28/06 VSE1.5 200 NAGEURS

I.9 PROGRAMME

Vendredi 26 juin 2026

15h00 Ouverture du village VSE à la base nautique CADENO à Moustiers-Sainte-Marie. Informations diverses et stands de nos partenaires.

15h00 Retrait des bonnets pour le VSE6.0 et VSE3.5 SUNSET (Sans palme et sans monopalme)

17h40 Départ navettes autobus en direction de la zone de départ

18h00 Retrait bonnets VSE3.5 et VSE6.0 palmes et monopalmes SUNRISE

18h20 Briefing VSE6.0 et VSE3.5 SUNSET Base nautique de l'Etoile

18h30 Départ VSE6.0 et VSE3.5 SUNSET Base nautique de l'Etoile

20h45 Remise des Prix VSE3.5 et VSE6.0 SUNSET

Samedi 27 Juin 2026

6h30 Ouverture du village VSE à la base nautique CADENO à Moustiers-Sainte-Marie. Informations diverses et stands de nos partenaires.

6h30 Retrait des bonnets pour le VSE3.5 et VSE6.0 SUNRISE réservés palmes et monopalmes

7h15 Départ navettes autobus en direction de la zone de départ

7h45 Briefing VSE3.5 et VSE6.0 SUNRISE Base nautique de l'Etoile.

8h00 Départ VSE3.5 et VSE6.0 SUNRISE palmes et monopalme

9h00 Retrait des bonnets pour le VSE500m et VERDON PADDLE RACE

10h15 Remise des prix du VSE3.5 et VSE6.0 palmes et monopalmes

10h50 Briefing VSE500

11h00 Départ VSE500

11h45 Remise des prix du VSE500

14h00 Briefing du VERDON PADDLE RACE 12km à la Cadeno

14h15 Départ du VERDON PADDLE RACE 12km à la Cadeno

15h00 Retrait des bonnets du VSE3.5 SUNSET sans palme

16h30 Remise des prix du VERDON PADDLE RACE à la Cadeno

17h40 Départ navettes autobus en direction de la zone de départ

18h00 Retrait des bonnets du VSE6.0 SUNRISE sans palme

18h15 Briefing VSE3.5 SUNSET sans palme Base nautique de l'Etoile

18h30 Départ VSE3.5 SUNSET sans palme Base nautique de l'Etoile

20h00 Remise des Prix VSE3.5 SUNSET sans palme à la Cadeno

Dimanche 28 Juin 2026

6h00 : Ouverture du village à la base nautique CADENO à Moustiers-Sainte-Marie.

6h00: Retrait des bonnets pour le VSE6.0 SUNRISE (Sans palme)
Informations diverses et stands de nos partenaires.

7h10 Départ navettes autobus en direction de la zone de départ

7h45 Briefing VSE6.0 sans palme Base nautique de l'Etoile.

8h00 Départ VSE6.0 SUNRISE

9h00 Retrait des bonnets du VSE1.5

10h30 Remise des prix VSE6.0
11h15 Briefing VSE1.5 sans palme
11h30 Départ VSE1.5 sans palme
12h15 Remise des Prix VSE1.5 sans palme

I.10 RETRAIT DES BONNETS/PUCES

Le retrait des bonnets et des puces pour toutes les courses se tiendra à partir du vendredi 26 Juin 15h00 Base nautique de la Cadeno. Voir détail sur le programme des lieux et horaires de retrait par course. Tous les bonnets devront être retirés maximum une heure avant l'heure de départ.

Pour le VSE3.5 et VSE6.0 SUNRISE du samedi 27/6 matin et du VSE6.0 du dimanche 28/6 matin nous vous invitons à venir retirer vos bonnets la veille au soir dans la mesure du possible vu l'heure de départ matinale.

Pour retirer votre bonnet vous devrez obligatoirement présenter les documents définis ci-dessous, si vous ne les avez pas remis sur le site lors de votre inscription :

Votre licence en cours de validité pour la saison

Ou

Votre certificat médical d'aptitude à la pratique de la natation ou du triathlon en compétition, de moins d'un an (avec tampon et signature du médecin)

+ Une pièce d'identité en cours de validité

Pour les mineurs:

Seule la personne responsable du mineur pourra retirer le bonnet/ bracelet sur présentation des documents cités ci-dessus, avec l'autorisation parentale remplie et signée.

Chaque participant recevra pour toutes les épreuves :

- 1 bracelet numéroté équipé d'une puce électronique,
- 1 Autocollant numéroté avec le même numéro que le bracelet de chronométrage. Vous pourrez le disposer sur votre sac personnel et le déposer sur le stand consignes.
- 1 bonnet numéroté qui devra être porté du début à la fin de la course pour des raisons de sécurité et d'identification aux passages des bouées,

Le cadeau de l'épreuve sera remis à la sortie de l'eau sur le village partenaires en contre partie de votre bracelet de chronométrage.

I.11 CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENTS

Toutes les épreuves du VERDON SWIM EXPERIENCE 2026 sont sous chronométrage électronique. Le temps et le classement des concurrents seront pris après qu'ils aient franchi l'arche d'arrivée à la condition impé-

rative qu'ils soient toujours en possession du bracelet à puce électronique.

La perte du bracelet entraînera la disqualification du concurrent. Un classement Dames et Messieurs sera réalisé pour chaque épreuve selon les catégories indiquées du règlement fédéral.

Les trois premiers scratch et par le premier de catégorie suivant l'épreuve.

Vendredi 26/6:

VSE3.5 SUNSET 3 premiers scratch H/F

VSE6.0 SUNSET 3 premiers scratch H/F

Samedi 27/6:

VSE6.0 SUNRISE avec palmes : 3 premiers scratch H/F

VSE3.5 SUNRISE avec palmes : 3 premiers scratch H/F

VSE6.0 Monopalme SUNRISE : 3 premiers scratch H/F

VSE3.5 Monopalme SUNRISE: 3 premiers scratch H/F

VSE500 : 3 premiers scratch H/F+ le premier 8/9 ans et 10/11 ans H/F

VERDON PADDLE RACE: 3 premiers scratch H/F

VSE3.5 SUNSET sans palmes : 3 premiers scratch H/F

Dimanche 28/06:

VSE6.0 SUNRISE sans palme: 3 premiers scratch H/F

VSE1.5 sans palme: 3 premiers scratch H/F

I.12 CEREMONIE PROTOCOLAIRE

Les cérémonies protocolaires se tiendront à la base nautique de la CADENO

IL FAUT ETRE PRESENT POUR RECEVOIR SA RECOMPENSE

I.13 PASS SANITAIRE (Si besoin)

Lors de la manifestation nous appliquerons la réglementation liée à l'organisation d'événements sportifs. Nous vous tiendrons informés des consignes sanitaires en vigueur sur la période de l'événement.

I.14 ACCEPTATION DU REGLEMENT

Tous les engagés déclarent avoir lu et accepter le règlement du Verdon Swim Expérience 2026. Par leur engagement, ils déclarent connaître ce règlement et s'engagent à le respecter.